

OIBT - CITES

PROGRAMME OIBT-CITES POUR L'APPLICATION DE LA LISTE CITES DES ESPÈCES D'ARBRES TROPICAUX

Bulletin d'information



Dans ce numéro

- ÉDITORIAL..... 1
- LE PROGRAMME OIBT-CITES... 2
- FINANCEMENT DU PROGRAMME..... 2
- RAPPORTS D'AVANCEMENT SUR LES ACTIVITÉS..... 2
- INITIATIVES/ÉVÉNEMENTS CONNEXES..... 13
- ARTICLE SUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME..... 13
- ÉVÉNEMENTS À VENIR..... 14
- SUIVI DU PROGRAMME..... 14
- CONTACTS..... 15

Donateurs



Donateurs du secteur privé:
Abbott Solvay, Indena, EuroMed et Plavuma

Ce Bulletin rend compte des activités qui sont exécutées dans le cadre de la seconde phase du *Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux*. En effet, dans le sillage du succès que fut la première phase (2007-2011), ce deuxième volet, qui porte sur les plus importantes essences forestières tropicales commercialisées inscrites aux annexes CITES, permet de poursuivre les travaux durant la période 2012-2016. Le Programme est en majeure partie financé par une subvention de l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne), qui préconise qu'une partie du financement mis à disposition soit consacré à des activités relevant à la fois du Programme OIBT-CITES et du Programme thématique de l'OIBT relatif au commerce et à la transparence du marché (TMT). Ce Bulletin est publié tous les trimestres en anglais, français et espagnol à l'intention de l'ensemble des acteurs du projet, mais aussi de tous ceux qui sont concernés par les progrès accomplis au titre du Programme OIBT-CITES. On trouvera dans ce numéro un compte rendu des activités du Programme qui ont été exécutées jusqu'à la fin de l'année 2015.

ÉDITORIAL

La seconde phase du Programme OIBT-CITES touche à sa fin, sachant que la plupart des 44 activités financées au cours de celle-ci sont désormais achevées ou proches de leur terme. Au cours des quatre années passées, le Programme a contribué de manière appréciable à ce que la CITES soit appliquée aux espèces arborescentes tropicales, y compris par la préparation de données et de plans de gestion qui ont permis que le commerce des produits issus d'espèces telles que *Prunus africana* ou *Pericopsis elata* soit opéré sur des bases durables, et qu'il continue de contribuer aux économies des États de leur aire de répartition respective. La portée du Programme a également été élargie à d'autres espèces et pays, notamment en apportant une aide pour évaluer et mieux gérer dans plusieurs d'entre

eux les ressources en bois de rose, un problème mondial grandissant.

Le Programme publiera le dernier numéro de ce Bulletin en avril 2016, à la suite de quoi sa parution sera interrompue jusqu'à ce que le financement de la troisième phase qui a été proposée puisse être obtenu. Il paraîtra de nouveau en 2017 parallèlement au lancement des activités de la prochaine phase de cette importante initiative menée en collaboration. Les parties prenantes noteront également que l'OIBT va publier en avril 2016 un numéro spécial d'*Actualités des Forêts Tropicales* consacré au Programme OIBT-CITES. Vous êtes donc invité(e) à consulter le site web de l'OIBT (www.itto.int) ou à nous contacter par courriel (tfu@itto.int) pour en obtenir un exemplaire.

Steve Johnson (OIBT)

Le Programme OIBT-CITES

Le *Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux* a pour objet de faire en sorte que le commerce international des espèces arborescentes tropicales inscrites aux annexes CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation. L'objectif spécifique du Programme est d'aider les instances nationales de la CITES et le secteur privé à remplir les conditions nécessaires pour gérer et réglementer le commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES; apporter un soutien au renforcement des capacités et mener des études spécifiques lorsque les informations font défaut, de manière à élaborer un meilleur cadre global pour le recueil et l'analyse des informations se rapportant à la biologie ainsi qu'à la gestion des essences et au commerce des produits forestiers tropicaux. Les principales espèces couvertes jusqu'à présent sont: *Pericopsis elata* (afromosia ou assamela), *Prunus africana* (pygeum) et *Diospyros* spp. (ébène) en Centrafrique et à Madagascar; *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles), *Cedrela odorata* et autres *Cedrela* spp. (cèdre) en

Amérique latine; ainsi que *Dalbergia* spp. (bois de rose) en Afrique et en Amérique latine. En Asie du Sud-Est, il s'agit de *Gonystylus* spp. (ramin), *Aquilaria* spp. et de *Gyrinops* spp. (bois d'agar).

Les principaux États des aires de répartition qui exportent d'importantes quantités des essences susmentionnées sont le Cameroun, la République démocratique du Congo, Madagascar et la République du Congo en Afrique; en Asie, ce sont l'Indonésie et la Malaisie; et en Amérique latine, la Bolivie, le Brésil, le Guatemala, le Honduras, le Paraguay et le Pérou. Les bénéficiaires directs de ce Programme sont les instances publiques et opérateurs privés du secteur du bois dans les États des aires de répartition. Les bénéficiaires indirects sont les autres Parties à la CITES et les pays membres de l'OIBT qui exploitent ces essences au plan commercial et bénéficieront des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation. Ont accès à ce Programme d'appui les pays qui sont des exportateurs significatifs de produits dérivés d'espèces arborescentes inscrites à la CITES, ou sont susceptibles de le devenir.

Financement du Programme

Un budget approchant 9 millions \$EU (7,5 millions €) a été approuvé pour la seconde Phase du Programme, lequel a, à ce jour, été financé par l'Union européenne (par le biais de la Commission européenne, CE), les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas, la Chine ainsi que le secteur privé. La troisième (et dernière consécutive) tranche d'un montant de 1,2 million d'euros au titre du contrat entre l'OIBT et la CE, qui alimente les deux tiers du budget de la Phase II, a été reçue de la Commission européenne en mars 2015.

Les États-Unis d'Amérique ont aussi renouvelé leur appui au Programme, annonçant une contribution de 125 000 \$EU lors de la 51^e session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) en novembre 2015. La Chine a rejoint les bailleurs de fonds du Programme en 2015, moyennant une annonce de fonds de 100 000 \$EU. Le Gouvernement de l'Allemagne a également accepté que, à dater de 2015, la moitié du budget qu'il fournissait dans le cadre du cycle ordinaire des projets de l'OIBT au projet PD 620/11 Rev.1 (M) (dont le budget total est de 2 046 274 \$EU) «*Développement et mise en œuvre d'un système d'identification d'essences et de traçabilité du bois en Afrique avec empreintes ADN et isotopes stables*»

pouvait être considérée comme étant une contribution au Programme OIBT-CITES en raison des liens étroits entre le Programme et les objectifs de ce projet. Un total de 2,64 millions \$EU a été à ce jour ajouté aux contributions hors CE à ce Programme, ce qui, en vertu des dispositions du contrat entre l'OIBT et la CE, laisse un reliquat de 66 400 \$EU environ à solliciter auprès de donateurs hors CE. Il est probable que ce montant sera dépassé une fois que le contrat qui est en cours de négociation avec *Euromed*, le partenaire du secteur privé, aura été finalisé au début de 2016 en vue d'appuyer des travaux supplémentaires concernant *Prunus africana*.

Rapports d'avancement sur les Activités

Dans le cadre de la Phase II du Programme, l'OIBT a financé, en consultation avec le Secrétariat de la CITES, dix nouvelles Activités en Afrique, douze en Asie, dix en Amérique latine et deux autres d'envergure mondiale. Concernant une (1) Activité qui a été approuvée durant la Phase I du Programme OIBT-CITES, sa mise en œuvre a été prorogée et se poursuit dans le cadre de la Phase II, tant en Afrique et qu'en Amérique latine. Eu égard à la totalité des trente-six Activités approuvées ou prorogées dans le cadre de la Phase II, elles sont en cours ou achevées. Outre les trente-six Activités approuvées ou prorogées dans le cadre de la Phase II du Programme, huit Activités sont actuellement exécutées au titre du volet TMT. Sont également évoqués ici les progrès réalisés par le projet PD 620/11 Rev. 1, comme indiqué ci-dessus, que finance l'Allemagne. Quatorze propositions d'activités supplémentaires (huit en Afrique, deux en Asie et quatre en Amérique latine) que des pays ont soumises à l'OIBT sont en attente d'approbation ou d'un financement au titre de la Phase III du Programme qui a été proposée.

On trouvera sur le site Internet de l'OIBT (http://www.ito.int/cites_programme) des renseignements sur les Activités en cours dans chaque pays (pays, fiches d'Activités, agence d'exécution et de mise en œuvre, rapports finaux, autres produits, etc.). La rubrique qui suit en donne une brève description et présente un compte rendu de l'avancement des travaux pour les Activités en cours et celles qui sont achevées depuis la parution de la précédente édition (à noter que les Activités achevées antérieurement ont déjà été traitées dans des numéros précédents de ce Bulletin).

Afrique

Cameroun

Application de la législation et gestion de *Pericopsis elata* dans les forêts de production au Cameroun

Agence d'exécution: Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR)

Situation: en cours

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 26 mois

Cette Activité s'inscrit dans le prolongement d'une assistance au Cameroun qui lui avait permis, dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, de répondre aux préconisations figurant dans le premier rapport d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) relatif à *Pericopsis elata* dans les forêts de production. Elle a pour objet de mettre en œuvre les principales recommandations énoncées dans ce rapport d'ACNP ainsi que celles relevant de l'application de la législation régissant *P. elata*. L'Activité est exécutée par l'Agence nationale d'appui au développement forestier (ANAFOR) en collaboration avec l'association camerounaise des entreprises du bois. Un effectif de neuf experts avait été recruté pour exécuter les neuf activités spécifiques sur le terrain. Ils émanent d'établissements de recherche, dont des universités, et de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD).

En juillet 2015, l'ANAFOR a organisé une réunion du Comité scientifique dans le but d'examiner les divers rapports soumis par les experts. Sur les neuf activités spécifiques, les quatre suivantes sont achevées: i) formation des agriculteurs forestiers à la sylviculture de *P. elata*; ii) production de 8 200 semis de *P. elata* pour les plantations; iii) études sur les sols et propriétés édaphiques de *P. elata*; et iv) études sur les nuisibles et maladies de *P. elata*. L'ANAFOR a prévu d'organiser la seconde réunion du Comité scientifique d'ici à la fin de décembre 2015 dans le but d'examiner les rapports soumis par les experts sur les quatre autres activités spécifiques qui sont: i) test des différentes conceptions d'échantillonnage pour mieux évaluer le matériel sur pied de *P. elata* dans



Marquage d'un arbre-mère à conserver dans l'unité forestière d'aménagement GVI située dans l'est du Cameroun. Photo: Tientcheu

les forêts de production au Cameroun; ii) étude des propriétés physiques et technologiques du bois de *P. elata*; iii) aménagement de placettes permanentes de *P. elata*; et iv) enrichissement des forêts de production au moyen de *P. elata*. La troisième réunion du Comité technique national sera organisée en janvier 2016 afin de discuter des principaux produits de l'Activité. L'étude phénologique s'est heurtée à d'énormes délais en raison de la fructification irrégulière de *P. elata*. L'ANAFOR a l'intention de reporter la date d'achèvement de l'Activité à juin 2016 de manière à pouvoir finaliser cette étude. Le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a rappelé à l'ANAFOR la nécessité de produire les données scientifiques pertinentes. On envisage de reculer la date d'achèvement de l'Activité à la mi-2016. Le décaissement de la dernière tranche des fonds sera opéré par l'OIBT après la réception d'un article pour *Actualités des Forêts Tropicales*, le magazine de l'OIBT.

Gestion durable de *Pericopsis elata* dans l'optique de la mise en œuvre du Plan simple d'aménagement de la plantation de Bidou II dans la Réserve forestière de Kienké-Sud au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR
Situation: en cours
Date de démarrage: novembre 2013
Durée prévue: 18 mois
Durée effective: 26 mois

Cette Activité a pour objet de mettre en œuvre le Plan simple de gestion de la plantation de *Pericopsis elata* de Bidou II, située dans la région sud du Cameroun, lequel avait été préparé durant la Phase I du Programme OIBT-CITES. C'est l'ANAFOR qui est chargée de son exécution, en collaboration avec l'Institut national de recherche agricole pour le développement (IRAD). À l'instar de l'Activité «Application de la législation et gestion de *Pericopsis elata* dans les forêts de production au Cameroun», deux rapports d'avancement ont été soumis à l'OIBT, le premier en janvier 2014 et le second en août 2014.

En juillet 2015, l'équipe de coordination a mené une mission de suivi sur le terrain, à la suite de laquelle a eu lieu la première réunion du Comité scientifique chargé de valider les rapports des experts. Cinq produits au total ont été déterminés. Le premier résultat majeur, le défrichage de la plantation de Bidou II, a pris fin en mars 2015. Les produits réalisés, qui avaient été validés par le Comité scientifique, sont actuellement exploités par l'expert chargé d'étudier les propriétés technologiques du bois de *P. elata*. Nonobstant, le spécialiste responsable du volet sylvicole s'est dit quelque peu préoccupé au vu de la médiocre qualité des semences utilisées dans les pépinières.

Deux autres produits sont aujourd'hui disponibles et ont été examinés lors de la réunion du Comité scientifique à la fin de décembre 2015, à savoir: i) l'étude des propriétés techniques du bois de *P. elata*; et ii) la préparation du plan simple de gestion de la plantation forestière de Ndeng Ndeng.

Les deux derniers produits, à savoir: i) les observations d'ordre phénologique et sur la dynamique; et ii) l'aménagement de plantations villageoises, ont rencontré des retards et seront désormais achevés d'ici à juin 2016. En ce qui concerne le premier produit, les retards sont dus, comme indiqué précédemment, à l'irrégularité de la fructification. Quant au second, l'expert a constaté des taux élevés de mortalité, mais a néanmoins réussi à produire par reproduction végétative des semis, qui ont été distribués aux agriculteurs pour être plantés. En conséquence, l'on envisage que la date d'achèvement de l'Activité soit reportée à juin 2016.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières et scieries au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR en collaboration avec *DoubleHelix*
Situation: en cours
Date de démarrage: avril 2014
Durée prévue: 12 mois
Durée effective: 21 mois

La mise en œuvre de cette Activité, qui a démarré en avril 2014, vient appuyer un produit du Programme OIBT-CITES qui préconise que soient

mis au point des dispositifs efficaces et rentables de réglementation du commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES. Le premier atelier de formation au prélèvement d'échantillons d'ADN a été organisé par l'ANAFOR au Cameroun les 2 et 3 juin 2014 à la Résidence Julie à Kribi, en collaboration avec *DoubleHelix*. Des échantillons de cambium ont été prélevés dans l'est du Cameroun par un étudiant de l'Université de Douala et un technicien de terrain de l'ANAFOR. Pour être plus précis, 540 échantillons de cambium ont été prélevés dans trois concessions forestières, à savoir, l'unité forestière d'aménagement (UFA) GVI-Ouessou; l'UFA CFC-Ngola 35; et l'UFA SEFAC-Libongo, y compris sur tous les arbres *Pericopsis elata* exploitables, d'un diamètre à hauteur de poitrine de 90 cm au moins, qui avaient été décomptés dans la placette annuelle 2015 de l'UFA GVI-Ouessou.

La livraison des échantillons prélevés au laboratoire de *DoubleHelix* a été retardée, en raison des délais encourus dans la délivrance des permis d'exportation CITES. À noter le délai supplémentaire qu'a entraîné la modification du volume annuel d'exploitation alloué à l'entreprise forestière GVI qui est utilisée pour tester le dispositif de traçabilité. Lors de sa réunion en mai 2015, le Comité technique national a pris note de ces délais et préconisé que: i) l'ANAFOR réorganise le prélèvement des échantillons dans les placettes annuelles en collaboration avec les entreprises forestières; ii) l'ANAFOR demande une prorogation de l'Activité d'au moins six mois afin de permettre à l'équipe de coordination de contribuer quelques résultats utiles; et iii) *DoubleHelix* diligente les analyses des échantillons transmis à ses laboratoires. Toutes les activités sur le terrain prévues dans le cadre de cette Activité sont achevées et *DoubleHelix* procède à l'analyse des échantillons. Pour conclure ce projet, l'ANAFOR a prévu d'organiser un atelier d'examen et d'évaluation en mars 2016.

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Prunus africana* dans les Unités d'allocation de *Prunus* au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR en collaboration avec *DoubleHelix*
Situation: en cours
Date de démarrage: juin 2014
Durée prévue: 18 mois
Durée effective: 18 mois

La mise en œuvre de cette Activité a débuté en juin 2014. Elle a pour ambition de démontrer que, en ayant recours à des techniques génétiques, il est possible de retracer l'origine des écorces de *Prunus africana* jusqu'à des arbres spécifiques issus d'Unités d'allocation de *Prunus* (UAP) contrôlées. Après l'atelier de formation organisé en juin 2014 à Kribi au Cameroun, l'équipe de coordination camerounaise avait envoyé des étudiants et des techniciens de terrain en forêt pour y prélever des échantillons de *Prunus*, comme il leur avait été enseigné au cours de l'atelier. À cet égard, les étudiants ont commencé, vers la fin d'août 2014, à prélever des échantillons au niveau des UAP. Ces échantillons ont ensuite été envoyés au laboratoire de *DoubleHelix* pour y être analysés. Les étudiants ont été de nouveau



Récolte d'écorce de *Prunus africana* sur le Mont-Cameroun. Photo: Wété

envoyés sur le terrain où ils ont prélevé des échantillons de *Prunus* dans la placette annuelle du Mont-Cameroun ainsi que dans l'unité de transformation d'AFRIMED située à Bafoussam, ce afin de tester le dispositif de traçabilité. En fait, les écorces fraîches collectées dans diverses forêts de production (UAP) situées dans les régions du nord-ouest, du sud-ouest et d'Adamawa ont été acheminées à Bafoussam pour y subir une première transformation qui consiste à les sécher et à les mouliner en petits lots avant de les exporter via le port de Douala. L'ANAFOR a organisé la seconde réunion du Comité technique national en octobre 2015. Toutes les activités sur site prévues dans le cadre de cette Activité sont terminées et *DoubleHelix* procède actuellement à l'analyse des échantillons. Pour conclure ce projet, l'ANAFOR a prévu d'organiser un atelier d'examen et d'évaluation en mars 2016.

Gestion de la base de données relative à *Pericopsis elata* au Cameroun

Agence d'exécution: ANAFOR
Situation: en cours (Volet TMT)
Date de démarrage: août 2015
Durée prévue: 10 mois
Durée effective: 5 mois

Cette Activité a pour but de prêter assistance à l'ANAFOR dans la gestion et la mise à jour de la base de données qui a été créée en 2014 dans le cadre d'une Activité connexe en lien avec la gestion, l'exploitation, la transformation et le commerce de *Pericopsis elata* au Cameroun. Ses activités spécifiques couvrent la formation d'agents forestiers à la gestion de la base de données et un appui au recueil de données sur le terrain, y compris par la fourniture du matériel et des matériaux. Au cours de la première réunion du Comité technique national (CTN) organisée le 25 août 2015 par l'ANAFOR, le descriptif de l'Activité a été examiné, y compris les objectifs, le plan des travaux et le budget. Le CTN a apprécié le lien établi entre cette Activité et la précédente exécutée en 2014. Le CTN a préconisé que: i) une fiche de données supplémentaire soit incluse dans l'actuel livre de chantier d'exploitation où seront mentionnés des éléments spécifiques liés à *P. elata*; ii) le recueil de données soit automatique

(obligatoire) pour toute entreprise forestière souhaitant exploiter *P. elata* au Cameroun; et
 iii) l'équipe de coordination travaille étroitement avec l'association des industries du bois pour planifier les missions de recueil de données sur le terrain. Les termes de référence des trois études ont été formulés et validés par le Comité scientifique en septembre 2015 comme suit: i) actualisation des fiches de terrain servant au recueil de données dans les différentes concessions forestières; ii) mise à jour du tarif basé sur le volume; et iii) actualisation et intégration du coefficient de transformation (grume/sciages) dans la base de données. Le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a insisté sur le fait que les études se rapportant à la révision du tarif basé sur le volume et au calcul du coefficient soient en phase avec des études similaires exécutées dans le cadre d'un autre projet (C2D) que finance le Gouvernement français, ce afin d'éviter tout doublon et établir des synergies. L'ANAFOR procède actuellement au recrutement des experts qui seront envoyés sur le terrain. On n'anticipe aucun obstacle susceptible d'entraver l'achèvement de cette Activité dans les délais prévus.

République du Congo

Promotion de la sylviculture de *Pericopsis elata* dans les forêts du Nord-Congo

Agence d'exécution: Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF)

Situation: achevée

Date de démarrage: novembre 2013

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 25 mois

Cette Activité est aujourd'hui achevée. Elle s'inscrivait dans le sillage des travaux exécutés dans l'Unité forestière d'aménagement de Tala Tala, située dans le nord du Congo, durant la Phase I du Programme OIBT-CITES (voir le Rapport d'ACNP relatif à *Pericopsis elata* au Congo sur la page web du Programme). Elle visait à appliquer au Nord-Congo les principales recommandations figurant dans ce rapport. C'est le Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF) qui était chargé de sa mise en œuvre, en collaboration avec l'Association des industries du bois au Congo. L'équipe de coordination a organisé un atelier national les 10 et 11 février 2015 au cours duquel trois experts ont chacun présenté leur rapport sur: i) les propriétés pédologiques et édaphiques de *P. elata*; ii) les maladies de *P. elata*; et iii) la biologie et l'écologie de *P. elata*.

Du 12 au 19 février 2015, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a effectué un suivi des travaux exécutés sur le terrain et a noté que quelques sauvageons de *P. elata* avaient été plantés dans 5 ha de l'Unité forestière d'aménagement de Tala Tala en ayant recours à la méthode de plantation linéaire. Le CR a proposé à l'équipe de coordination d'obtenir davantage de semences, d'aménager une pépinière plus grande et de tester différentes techniques sylvicoles. Les experts avaient soumis leurs rapports finaux sur tous les travaux menés en août 2015, lesquels ont été approuvés par le groupe scientifique de



Réunion de validation des rapports préparés par les experts chargés de créer la base de données sur la récolte, la transformation et le commerce de *Prunus elata* au Congo, à Brazzaville le 1^{er} décembre 2015. Photo: Banzouzi

l'Activité. Au final, 12 hectares de *P. elata* ont été plantés dans les surfaces des concessions forestières. Les rapports finaux sur l'Activité seront soumis à l'OIBT au début de 2016

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières et scieries au Congo

Agence d'exécution: CNIAF en collaboration avec *DoubleHelix*

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2013

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 32 mois

La mise en œuvre de cette Activité a démarré en avril 2013 conjointement à des travaux de même nature menés au Cameroun. Des échantillons de cambium de *Pericopsis elata* ont été prélevés dans deux unités forestières d'aménagement (UFA) situées dans le nord du Congo, celles de Tala Tala et de Dua-Ikié, ainsi que sur tous les arbres exploitables, d'un diamètre à hauteur de poitrine d'au moins 70 cm, concernés par la coupe annuelle d'exploitation de 2015 dans l'UFA de Tala Tala. Ces échantillons sont actuellement analysés par *DoubleHelix* et les activités spécifiques sur le terrain sont maintenant achevées, après avoir rencontré des délais dans l'accès aux sites et dans l'envoi des échantillons à *DoubleHelix*. Pour conclure le projet, le CNIAF prévoit d'organiser un atelier d'examen et d'évaluation en mars 2016.

Installation d'un dispositif de suivi de la récolte de *Pericopsis elata* dans le nord du Congo

Agence d'exécution: CNIAF

Situation: en cours (Volet TMT)

Date de démarrage: août 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 5 mois

Cette Activité a pour but d'apporter un appui aux autorités congolaises dans la mise en place d'une base de données sur l'exploitation de *Pericopsis elata* dans le nord du Congo. Cette base de données sera en mesure d'effectuer le suivi de chaque grume de *P. elata* produite dans les deux principaux sites de production, Tala Tala et Dua-Ikié. Le Comité technique national (CTN) s'est réuni pour la première fois en septembre

2015 et a examiné la description de l'Activité, dont les objectifs, le plan des travaux et le budget. Le CTN a apprécié le lien établi entre cette Activité et les préconisations formulées dans le rapport d'avis de commerce non préjudiciable préparé durant la première phase du Programme. Trois experts au total ont été recrutés avec l'aide du Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR), à savoir: i) un expert sur la situation du dispositif de contrôle en vigueur; ii) un expert des systèmes d'information géographique (spécialiste du SIG); et iii) un spécialiste des bases de données. Le Comité scientifique s'est réuni pour la seconde fois les 2 et 3 décembre 2015 à Brazzaville et a examiné et validé les rapports que lui ont soumis les experts, moyennant quelques observations particulières. Cette réunion a été organisée par l'équipe de coordination. À cet égard, la base de données mise sur pied est très simple, facile d'usage et basée sur un programme de tâches Excel. Cette Activité se déroule de manière satisfaisante et devrait être achevée dans les délais.

République démocratique du Congo

Avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* (Hook. f.) Kalman dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)

Situation: achevée

Date de démarrage: mars 2011

Durée prévue: 10 mois

Durée effective: 57 mois

Démarrée en mars 2011 dans le cadre de la Phase I du Programme OIBT-CITES, cette Activité est aujourd'hui achevée. L'ICCN a transmis son rapport final au Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) en décembre 2015. Ce rapport comprend cinq parties: i) contexte/origine de l'Activité; ii) difficultés rencontrées; iii) réaction/réponse aux difficultés; iv) réalisations; et v) la voie à suivre. Il sera transmis à l'OIBT au début de 2016 après examen et révision éditoriale.

Prunus africana est présent en abondance dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu en RDC. Le commerce de son écorce a été suspendu en 2007 suite aux préoccupations exprimées concernant sa récolte démesurée suivant des

méthodes non viables. Démarrée en mars 2011, cette Activité avait pour objet de s'attaquer aux inquiétudes exprimées aussi bien par la CITES que la Commission européenne concernant la récolte de *Prunus* en RDC.

L'Activité s'est heurtée à plusieurs problèmes qui ont retardé sa mise en œuvre, essentiellement l'instabilité/l'insécurité régnant sur plusieurs sites de production de *Prunus* en raison de la présence de groupes rebelles armés, la longue distance séparant les sites de production de Kinshasa, où est basée l'équipe de coordination, et le manque de personnes compétentes et formées pour la gestion de *Prunus*.

Afin de remédier à ces problèmes, l'OIBT a proposé d'avoir recours à une démarche de type «Partenariat public-privé (PPP)», au titre duquel l'ICCN, en qualité d'agence d'exécution, a signé un protocole d'accord avec le Centre d'information et de promotion des projets agricoles (CIPAGRI) et l'Université catholique de Grabben (CUG). Il avait également été convenu que l'ICCN jouerait le rôle de modérateur, tandis que les activités sur le terrain seraient directement exécutées par la CUG et le CIPAGRI. Les inventaires ont été menés sur site avec l'assistance du CIPAGRI et de la CUG de Butembo sous la supervision de l'ICCN. Pour valoriser la mise en œuvre de cette démarche, l'Activité a procédé en deux étapes passant par: i) la formation des équipes de terrain du secteur privé aux inventaires de gestion de *Prunus* en 2013; et ii) la formation des équipes de terrain et des agents du CIPAGRI et de la CUG à l'exécution des inventaires de *Prunus* ainsi qu'à la formulation de plans simples de gestion en 2014.

En résultat de quoi, les inventaires ont été efficacement menés sur les divers sites de production. En RDC, le quota annuel de *P. africana* en vigueur est de 232 tonnes d'écorce séchée, en vertu duquel un quota de 72 tonnes est alloué aux sites de production de Mwenda et d'Ibathaama, de 30 tonnes à celui de Walikalé, de 44,67 tonnes à celui de Mangurdjipa et de 85,19 tonnes à celui de Lumé. Les inventaires menés sur le site du Mont-Rwenzory ont été récemment achevés et leurs résultats seront publiés prochainement, ce qui augmentera le quota pour 2016. Le personnel local de l'ICCN a également conduit des inventaires dans le Parc national de Kahuzi-Biega (KBNP) en février 2015, qui ont révélé que certaines collines de ce Parc recelaient d'importants stocks de *P. africana*. L'ICCN et ses partenaires ont exécuté plusieurs missions auprès des villageois afin de les sensibiliser à l'importance économique de l'écorce de *Prunus*, comparé à la coupe des arbres pour du bois de feu. En outre, l'ICCN et le secteur privé (PLAVUMA et KAHINDO) ont par ailleurs entamé un gigantesque programme de régénération au titre duquel 3 800 et 5 000 plants ont été produits dans des pépinières aménagées chacune à Lumé et Walikalé. Certains ont déjà été plantés au moyen de techniques de plantation d'enrichissement sur deux collines que le rapport d'ACNP sur le site Walikalé avait décrites comme étant pauvres ou moins abondantes en *P. africana*, y compris les localités de Kateku et Ngambi (voir le rapport d'ACNP sur le site de Walikalé).

L'ICCN recherche des fonds supplémentaires pour achever les inventaires commencés dans le KBNP. L'ICCN pense que la récolte rationnelle d'écorce de *Prunus* dans ce Parc national améliorera la démarche de type PPP et permettra aux agents du Parc de mettre sur pied un dispositif satisfaisant de gestion participative avec les villageois à travers la mise en œuvre de projets de développement dans les villages riverains du Parc. L'OIBT a appuyé un dispositif de ce type dans le Parc national du Mont-Cameroun, moyennant quelques bons résultats. L'ICCN va organiser un atelier au début de 2016 afin de partager les résultats de l'Activité et de discuter de la voie à suivre, s'agissant notamment de traiter la «possibilité de récolter *P. africana* dans les aires protégées comme outil de mise en œuvre de la gestion participative des ressources avec les villageois». L'ICCN a sollicité un financement supplémentaire auprès de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) afin d'organiser cet atelier.

Bien que cette Activité ait pris davantage de temps que prévu pour mener à terme l'ensemble des activités planifiées, elle a donné d'importants résultats qui ont permis à la RDC de reprendre les exportations d'écorce de *Prunus* sur des bases durables et de tester avec succès la démarche de type «PPP».

Élaboration d'un avis de commerce non préjudiciable pour *Pericopsis elata* en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la nature

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2013

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 27 mois

Cette Activité est désormais prévue s'achever en mars 2016. Elle a pour objet de recueillir des données sur la situation de *Pericopsis elata* dans les concessions forestières en République démocratique du Congo (RDC). Les autorités de la RDC ont réussi à soumettre le rapport d'Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) en mai 2014 comme prévu. En novembre 2014, le Coordonnateur régional pour l'Afrique (CR) a mené une mission de suivi et d'évaluation en



Marquage d'un arbre exploitable durant l'inventaire d'exploitation de *Prunus elata* dans la forêt de Manguridjipa située dans le Nord-Kivu en RDC. Les marques sur l'arbre indiquent clairement que l'arbre est exploitable (c.-à-d. que son diamètre à hauteur de poitrine est d'au moins 30 cm). Photo: ICCN

RDC dans un double objectif. Le premier était d'effectuer un suivi de l'application de l'«ACNP relatif à *Pericopsis elata* en RDC», le second étant de contrôler dans quelle mesure les recommandations formulées dans le rapport d'ACNP relatif à *P. elata* étaient appliquées. En mars 2015, le CR a mené une autre mission de suivi et d'évaluation destinée à: i) apporter une aide dans l'évaluation de l'Activité menée par le consultant international que l'OIBT a recruté pour procéder à un examen à mi-parcours des activités menées au titre de la Phase II du Programme OIBT-CITES; et ii) traiter le problème du contrôle des inventaires forestiers. La mission a pointé l'importance de mettre en place un cadre permettant de contrôler et de valider les inventaires menés par les entreprises forestières, et de mettre au point un dispositif de traçabilité qui permette, dans les forêts de production couvertes par l'ACNP, un suivi fiable et opportun du premier quota de 23 000 m³ qui y a été récolté.

En mai 2015, l'OIBT a décaissé la seconde tranche de fonds puis, en juillet-août, la Direction en charge des inventaires et de la gestion rattachée



Dans une pépinière, ces plants de *Prunus elata* sont destinés à de la plantation d'enrichissement sur les collines de Kateku et Ngambi dans le territoire de Walikalé au Nord-Kivu en RDC. Photo: ICCN

au Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) a procédé à la vérification des inventaires de gestion dans les surfaces où *P. elata* est présent à densité élevée, comme indiqué dans les rapports d'inventaire du concessionnaire. L'équipe de validation se composait du CR, d'un observateur indépendant et de membres du personnel de l'Organe de gestion et de l'Autorité scientifique CITES locaux. Le rapport de vérification a été présenté au cabinet du Ministre de l'environnement et du développement durable le 20 août 2015. Les résultats montrent que les entreprises forestières qui travaillent dans les aires où est présent *P. elata* en RDC ont conduit, ou sont en train de conduire, les inventaires forestiers en accord avec les lignes directrices nationales adoptées par les autorités de la RDC. À la fin d'août 2015, ces dernières ont soumis un rapport d'ACNP actualisé et une demande de quota reposant sur les préconisations figurant dans les rapports de vérification transmis à la CITES et au Groupe d'examen scientifique (GES) de l'UE. Ce quota a été révisé en novembre 2015 sur la base des progrès affichés par des entreprises forestières comme COTREFOR (plan de gestion validé) ou Bego Congo (inventaires de gestion achevés).

Mise en œuvre pilote d'un système de traçabilité génétique de *Prunus africana* dans les Unités d'allocation de *Prunus* en République démocratique du Congo

Agence d'exécution: Ministère de l'environnement, de la conservation, de la nature et du tourisme (MECNT) en collaboration avec *DoubleHelix*

Situation: en cours

Date de démarrage: juin 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 18 mois

Cette Activité a été exécutée en parallèle avec l'Activité similaire menée au Cameroun. Elle a pour ambition de démontrer que, en ayant recours à des techniques génétiques, il est possible de retracer l'origine des écorces de *Prunus africana* jusqu'à des arbres spécifiques situés dans des sites de production contrôlés dans le Nord-Kivu. Le dispositif de traçabilité génétique proposé permettra de sécuriser les chaînes de fourniture contrôlées, de détecter toute substitution d'écorce illégalement récoltée et de prendre des mesures correctives en temps et en heure. L'équipe de coordination a envoyé des étudiants de l'Université de Grabben (Butembo) et des techniciens de terrain en forêt pour y prélever des échantillons de *Prunus* comme il leur a été enseigné durant l'atelier de formation. Les échantillons de cambium et d'écorce ainsi prélevés par les étudiants et techniciens ont d'ores et déjà été envoyés au laboratoire de *DoubleHelix* pour y être analysés. Le prélèvement d'échantillons d'ADN sur le cambium d'arbres sur pied dans les unités d'allocation de *Prunus* (UAP) et leur appariement à des échantillons d'ADN collectés sur des écorces après la récolte font partie intégrante du dispositif de traçabilité. Cela dit, *DoubleHelix* ayant rencontré dans le cadre de cette approche des difficultés (mélange dans la chaîne de fourniture d'échantillons d'écorce

prélevés beaucoup plus tôt et problèmes d'insécurité), elle avait demandé en mars 2015 à l'OIBT que le champ de cette activité soit modifié. Au lieu d'apparier une écorce à un arbre individuel (génotypage), *DoubleHelix* a proposé que les échantillons d'écorce soient appariés aux différentes populations de *Prunus*. Dans ce cas de figure, s'il ne s'agirait plus pour cette Activité d'identifier l'arbre spécifique dont provient tel ou tel échantillon d'écorce, *DoubleHelix* serait toutefois en mesure de déterminer et de vérifier l'UAP où il a été obtenu. L'analyse des échantillons prélevés selon cette nouvelle approche s'est heurtée à des délais en raison de problèmes de communication entre les instances allemandes CITES (chez qui l'écorce est analysée) et l'autorité CITES en RDC au sujet des permis CITES autorisant l'expédition des échantillons. Cela montre que la CITES devrait envisager des permis spécifiques et/ou des protocoles de communication pour les matériaux qui sont exportés à des fins de recherche ou scientifiques dont le but est de favoriser la pérennisation de l'espèce. Nonobstant, toutes les activités de terrain spécifiques prévues dans le cadre de l'Activité sont achevées et *DoubleHelix* procède à l'analyse des échantillons. Pour conclure le projet, l'agence d'exécution a prévu d'organiser un atelier d'examen et d'évaluation en mars 2016.

Ghana

Améliorer le commerce intra-africain et la transparence du marché du bois et des produits bois

Agence d'exécution: Organisation ghanéenne des opérateurs de scieries (GTMO)

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: avril 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 32 mois

Cette Activité destinée à améliorer la transparence du marché des produits bois africains (dont ceux issus d'espèces inscrites à la CITES) s'est déroulée de manière satisfaisante et est désormais presque achevée. Le site web de la base de données sur les tarifs douaniers (<http://atmam.org/wp-content/uploads/StatPlanet.html>) est terminé. La traduction en français de la base de données est également finie dans les limites de ce que permet le logiciel web (<http://atmam.org/wp-content/uploads/StatPlanetfr.html>). Aujourd'hui disponible en français et en anglais, cette base de données sur les tarifs douaniers, associée à un magazine en ligne (*African Forests and Timber – Forêts et bois d'Afrique*), qui ont été mis en service à la fin de l'année dernière, va faciliter l'expansion de marchés des bois d'origine durable dans la région. Cette Activité devrait s'achever d'ici à la fin de mars 2016.

Amélioration de la conservation de *Pericopsis elata* et de la réglementation de son commerce durable au Ghana

Agence d'exécution: *Nature & Development Foundation*

Situation: en cours (Volet TMT)

Date de démarrage: septembre 2015

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 4 mois

Cette Activité a pour objet d'évaluer les peuplements résiduels de *Pericopsis elata* au Ghana (qui n'est pas un exportateur significatif de cette espèce) et d'élaborer un plan pour la conservation et le commerce durable de l'espèce. Un atelier de lancement s'est tenu en octobre 2015 auquel ont participé des parties prenantes de la Commission forestière; du Ministère du territoire et des ressources naturelles (MLNR); de la Faculté des ressources naturelles renouvelables; de la société civile; d'associations du commerce et de l'industrie; et des médias. Cet atelier a suscité de l'intérêt pour *Pericopsis elata* chez les acteurs présents, notamment l'Équipe de pilotage du projet chargée des inventaires de cette essence, qu'a menés le Centre d'appui à la gestion des ressources (RMSC) de la Commission forestière du Ghana, ainsi que de la gestion d'essai des peuplements en plantation assurée par l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG). Il est prévu de collaborer avec ces institutions pour mettre en œuvre l'Activité, qui devrait être achevée dans les délais impartis.

Régional

Développement et mise en place d'un système d'identification de l'espèce et de traçabilité du bois en Afrique à l'aide d'empreintes ADN et d'isotopes stables en Afrique [PD 620/11 Rev.1 (M)]

Agence d'exécution: Institut Thünen de génétique forestière (Allemagne)

Situation: achevée (cycle ordinaire des projets de l'OIBT)

Date de démarrage: février 2012

Durée prévue: 36 mois

Durée effective: 46 mois

Comme indiqué dans la rubrique *Financement du Programme*, ce projet a récemment été inclus dans le Programme OIBT-CITES. Il apporte un appui à sept pays africains (Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana et Kenya) en vue de développer et d'utiliser des outils permettant d'identifier des espèces arborescentes (dont celles inscrites à la CITES) et de déterminer leur origine géographique au moyen des techniques du génotypage et des isotopes stables. Quatorze organismes collaborateurs situés dans les régions Afrique, Asie, Pacifique et Europe apportent leur concours à sa mise en œuvre.

Pour chacune des principales espèces ciblées – iroko (*Milicia excelsa*, *M. regia*), sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et ayous (*Triplochiton scleroxylon*) –, plus d'un millier de marqueurs génétiques (polymorphismes d'un seul nucléotide ou SNP) a été mis au point et des cartes de référence génétique créées afin de tester les déclarations de l'origine géographique. Une approche similaire a été adoptée pour créer une base de données d'isotopes stables en vue de déterminer la région d'origine d'un échantillon donné.

En outre, des différences dans les séquences d'ADN ont été déterminées concernant 21 autres taxons importants (dont des espèces inscrites à la CITES) en Afrique, lesquelles peuvent servir à aider à l'identification au niveau de l'espèce.

On procède actuellement à des tests à l'aveugle pour évaluer la fiabilité des divers outils d'identification du bois – génotypage, isotopes stables, séquençage de l'ADN et l'approche plus conventionnelle qui consiste à utiliser des caractéristiques anatomiques –, sans oublier les possibilités de combiner plusieurs de ces techniques.

Afin d'aider à renforcer les capacités et à transférer les technologies, le projet a par ailleurs accompagné l'aménagement de trois laboratoires régionaux de référence comme suit: à l'Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG) à Kumasi pour l'Afrique de l'Ouest; à l'Institut de recherche en écologie tropicale (IRET) à Libreville au Gabon pour l'Afrique centrale; et à l'Institut kenyan de recherche forestière (KEFRI) à Nairobi pour l'Afrique de l'Est. Le personnel de ces laboratoires a été formé à l'application des techniques du génotypage et de l'identification anatomique du bois d'une espèce arborescente ainsi qu'à l'exécution de tests simples faisant appel au génotypage et aux isotopes stables pour en déterminer l'origine. Il est prévu qu'à l'avenir, ces laboratoires régionaux exécuteront directement les tests génétiques sur les produits bois, aux fins d'assurer leur origine légale avant exportation, ou de vérifier les déclarations d'origine du bois destiné aux marchés intérieurs. Les pays voisins producteurs de bois pourront aussi avoir accès à ces laboratoires régionaux et utiliser leurs installations.

Ce projet est désormais achevé et l'Agence d'exécution finalise actuellement le rapport final qui devrait être mis en ligne sur la page web du Programme OIBT-CITES en mars 2016.

Asie

Chine

Appui aux PME et importateurs de bois tropicaux en vue d'améliorer leur compréhension de la CITES et de la nécessité de se conformer aux règles de la CITES en Chine

Agence d'exécution: Institut de recherche sur les politiques et l'information forestières, Académie chinoise de foresterie (RIFFI-CAF)

Situation: en cours (Volet TMT)

Date de démarrage: octobre 2015

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 3 mois

Après la signature de l'accord relatif à cette Activité en août 2015, la mise en œuvre a débuté en octobre de la même année. Celle-ci a pour objet d'accroître la capacité des petites et moyennes entreprises (PME) et importateurs de bois du delta du Yangtze à comprendre et à préparer des stratégies d'approvisionnement et des plans commerciaux, en tenant compte des exigences de réglementation du commerce liées aux annexes de la CITES, y compris sur le plan de l'identification des bois. Cela permettrait d'améliorer la transparence du marché et de favoriser le commerce des bois tropicaux issus de forêts gérées en mode durable et exploitées dans la légalité. Le déroulement de cette Activité est satisfaisant et elle devrait donc s'achever dans les délais impartis.



Une réunion préparatoire sur l'élaboration d'un concept pour la conservation du ramin dans les concessions de plantations forestières. Photo: Direction de la conservation de la biodiversité, Ministère de l'environnement et de la foresterie

Indonésie

Élaboration d'un concept de conservation du ramin (*Gonystylus spp.*) pour les concessions de plantations forestières

Agence d'exécution: Direction de la conservation de la biodiversité et Association des concessionnaires forestiers indonésiens (APHI)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 10 mois

Cette Activité a pour objet de: i) élaborer un concept de conservation du ramin pour l'exploitation des concessions de plantations forestières; ii) rédiger une directive d'exploitation des concessions de plantations forestières; et iii) procéder à un examen du décret n° 127/KPTS-V/2002 du Ministre de la foresterie relatif au Moratoire temporaire sur les activités d'exploitation et de commerce du ramin.

En septembre et octobre 2015 ont été organisées des discussions de groupe ayant pour objet de déterminer les problèmes ainsi que les réunions préparatoires à la réunion du Groupe de travail d'experts chargé d'élaborer un concept de la conservation du ramin au sein de la surface d'exploitation des concessions de plantations forestières. Il est prévu que la réunion du Groupe de travail d'experts se tiendra le 15 décembre 2015. Ces rencontres ont été suivies d'un atelier national et d'une réunion d'évaluation à la fin de décembre 2015.

Du 9 au 13 décembre 2015 s'est déroulée une visite sur le site de Riau (Pekanbaru) destinée à recueillir des informations pour élaborer la directive sur la conservation du ramin au sein de la zone d'exploitation des concessions de plantations forestières. À cet égard, un atelier national ayant pour objet de discuter du projet de directive ainsi qu'une réunion d'évaluation ont eu lieu à la fin de décembre 2015.

L'examen par l'expert national du décret n°127/KPTS-V/2002 du Ministre des forêts relatif au Moratoire temporaire sur les activités

d'exploitation du ramin et de son commerce a été achevé vers la fin de décembre 2015. Un atelier national sera organisé au début de 2016 afin de discuter de son issue, lequel sera suivi d'une réunion d'évaluation.

Assurer la diversité génétique des sources de semence de ramin et de la population de ramin à partir de boutures racinées

Agence d'exécution: Centre de biotechnologie et d'amélioration des arbres (CFBTIR)

Situation: en cours

Date de lancement: janvier 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 11 mois

Cette activité vient récemment de se voir accorder une prorogation de trois mois, sans rallonge budgétaire, jusqu'en mars 2016. Elle a pour objet de contribuer à la conservation et à la plantation du ramin à Sumatra et au Kalimantan, au moyen de sauvagesons et de boutures racinées, ce dans le cadre d'analyses génétiques et d'infusions de matériel génétique dans les boutures de ramin.

On procède actuellement dans le laboratoire de Yogyakarta à l'analyse génétique moléculaire ainsi qu'à l'étude de la variation de la croissance morphologique dans la plantation de ramin sur le matériel collecté dans les jardins de conservation d'Ogan Komering Ilir (OKI), dans le Sud de Sumatra, et de Tumbangnusa, Kalimantan central. Du matériel génétique supplémentaire a été prélevé en novembre 2015 dans la Régence de Jambi en vue de son analyse ADN.

La collecte de ressources génétiques d'origine sauvage sur des espèces autres que *Gonystylus bancanus* à Sumatra et dans le Kalimantan pour permettre d'aménager le premier jardin de conservation *ex-situ* de ces espèces a été menée en octobre 2015. Elle a eu lieu dans la zone forestière de Bukit Pucung et la partie ouest de la chaîne montagneuse de Bukit Barisan. Deux espèces autres que *G. bancanus* ont été repérées, à savoir *G. maingayi* (benban hitam) et *G. velutinus* (kayu minyak) de la famille des thymélacées. Des ressources génétiques d'origine



Variation morphologique de la ramification du ramain dans les jardins d'Ogan Komering Ilir dans le sud de Sumatra. Photo: Antonius Widyatmoko

sauvage additionnelles ont été collectées dans le Kalimantan occidental au début de décembre 2015. La sélection du site où sera aménagé le jardin de conservation des espèces autres que *G. bancanus* se poursuit.

Création d'un pôle intégré du bois d'agar sur l'île de Bintan en Indonésie

Agence d'exécution: Centre de réhabilitation et de conservation, Agence de recherche et développement forestiers (FORDA)

Situation: en cours

Date de démarrage: janvier 2015

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 11 mois

Cette Activité vient récemment de se voir accorder une prorogation de trois mois, sans rallonge budgétaire, jusqu'en mars 2016. Elle a pour objet d'assurer: i) la production durable de bois d'agar issu de forêts naturelles et de forêts plantées; et ii) la production durable et la conservation des ressources génétiques, ainsi que l'amélioration de la transparence du commerce des produits à base de bois d'agar.

Les travaux de terrain nécessaires au développement d'un pôle intégré du bois d'agar sont terminés et le rapport technique est en cours de préparation. Ils ont été suivis, le 16 décembre 2015, d'une réunion publique destinée à finaliser la conception du pôle du bois d'agar à Bogor dans l'ouest de Java.

Suite à des enquêtes complémentaires sur le terrain et des consultations avec les groupes de planteurs de bois d'agar, le village de Puput dans le sous-district de Simpang Patis de la Régence de Bangka central couvrant 30 ha a été sélectionné pour faire partie du pôle du bois d'agar. En outre, il a été décidé que le village de Trubus couvrant une superficie de 10 ha dans le district de Sungai Selan (Bangka central), ferait aussi partie du pôle du bois d'agar. Parmi les autres sites qui restent à l'étude figurent le Parc national forestier de Gunung Mangkol et le village de Terak dans la Régence de Bangka central.

Suite au recrutement d'un expert national et de son assistant ainsi que d'un programmeur/développeur de sites web à la fin d'août 2015, le développement du système d'information sur le marché du bois d'agar progresse comme prévu. Il fournira les informations nécessaires aux diverses parties prenantes, qui vont des

collecteurs traditionnels, planteurs de bois d'agar, en passant par les intermédiaires, les petites et grandes entreprises jusqu'aux gros exportateurs qui commercialisent des produits à base de bois d'agar. Cela pourrait en retour les encourager à contribuer à la gestion durable du bois d'agar d'origine naturelle ou de plantations en Indonésie. Une réunion sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'aménagement du pôle intégré du bois d'agar s'est tenue vers la fin de décembre 2015.

Malaisie

Études sur la reproduction et la génétique dans l'optique de la conservation et de la gestion d'Aquilaria malaccensis en Malaisie péninsulaire

Agence d'exécution: Institut malaisien de recherche forestière (FRIM)

Situation: achevée

Date de démarrage: juin 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 28 mois

Cette Activité a pour objet de documenter la phénologie de la floraison ainsi que le comportement reproductif d'*Aquilaria malaccensis* en Malaisie péninsulaire, de développer une base de données de profilage génétique d'*A. malaccensis*, et de préparer un plan d'action pour sa conservation en vue de réduire la pression de la récolte sur les populations naturelles exploitées pour la résine de bois d'agar. Sa mise en œuvre a débuté en juin 2013 et une prorogation de quatre mois supplémentaires, sans rallonge budgétaire, lui a été accordée jusqu'en septembre 2015 afin de permettre le recueil de données supplémentaires sur la phénologie de la floraison et leur analyse, sachant que l'activité de floraison a été sporadique au cours de l'année, et d'observer plus avant le développement subséquent de la fructification. Les résultats de cette observation contribueraient à améliorer les informations écologiques sur la reproduction d'*Aquilaria malaccensis*.



Discussion sur le pôle du bois d'agar avec des représentants des groupes d'exploitants de bois d'agar. Photo: Harisetiyo

Les activités prévues avaient toutes été menées à la conclusion de l'Activité en septembre 2015, à savoir: i) la collecte d'informations sur l'écologie reproductive d'*A. malaccensis* dans le cadre desquelles les données sur la phénologie de la floraison, la formation des bourgeons floraux, la maturité des fleurs, l'anthèse/la réceptivité, la formation et la maturation des fruits et la germination se rapportant à un total de 420 arbres appartenant à 5 populations ont été étudiées; ii) la collecte d'informations sur l'écologie génétique liées à la préparation d'un plan d'action de conservation d'*A. malaccensis* en Malaisie péninsulaire dans le cadre desquelles la séquence génétique de 285 échantillons et le génotypage de microsatellites sur 942 échantillons appartenant à 35 populations sauvages ont été analysés; et iii) la création de bases de données de profilage génétique d'*A. malaccensis* en Malaisie péninsulaire portant sur 942 individus, 7 espèces et 34 sites variables intraspécifiques pour les besoins de la traçabilité des bois et des applications scientifico-légales ont été créées. Un dialogue multipartite a également eu lieu en septembre 2015 afin de recueillir les avis et suggestions ayant trait à la protection du bois d'agar en Malaisie péninsulaire.

Il est envisagé que les préconisations figurant dans le plan d'action pour la conservation



Les participants au dialogue multipartite qui s'est tenu au Ministère des ressources naturelles et de l'environnement en Malaisie en septembre 2015. Photo: Kevin Ng Kit Siong

préparé au titre de l'Activité permettront au Département forestier de Malaisie péninsulaire (FDPM) et aux divers Départements forestiers des États malaisiens de mieux gérer, conserver et protéger *A. malaccensis* en Malaisie péninsulaire. En outre, les résultats des bases de données de profilage génétique d'*A. malaccensis* servant à la traçabilité des bois et à des fins scientifiques-légales, qui pourraient aussi servir à authentifier rapidement une espèce ou à certifier un produit, bénéficieront également au Ministère malaisien des ressources naturelles et de l'environnement (MNRE) en sa qualité d'Organe de gestion CITES (OG) de tutelle et au Conseil malaisien de l'industrie du bois (MTIB) en tant qu'Organe malaisien de gestion CITES.

À l'heure actuelle, deux rapports intitulés «Bases de données de profilage génétique d'*Aquilaria malaccensis* (thymélacées) pour l'identification des populations et des individus», et «Plan d'action pour la conservation de l'espèce menacée *Aquilaria malaccensis* (thymélacées) productrice de bois d'agar en Malaisie péninsulaire», sont en préparation. Le Rapport d'achèvement de l'Activité est également en cours de rédaction. Ces rapports seront mis en ligne sur la page du Programme OIBT-CITES dès leur parution.

Renforcement des capacités du personnel du Département forestier de la Malaisie péninsulaire à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et au classement du bois d'agar

Agence d'exécution: Département forestier de la Malaisie péninsulaire (FDPM)

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2014

Durée prévue: 12 mois

Durée effective: 15 mois

Cette Activité s'est vue accorder une prorogation de six mois, sans rallonge budgétaire, jusqu'en février 2016. Elle a pour objectif de: i) développer du matériel de formation, dont un manuel pratique de terrain permettant au personnel du Département forestier de la Malaisie péninsulaire (FDPM) de procéder à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce; ii) développer un manuel de classement du bois d'agar à l'usage du personnel du FDPM; et iii) dispenser une formation à un noyau de formateurs, composé de 30 employés du FDPM, afin d'assurer la formation continue du reste du personnel du FDPM lorsque nécessaire.

En septembre 2015, le personnel du FDPM a testé sur le terrain le Guide pratique de l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce, ainsi que le Manuel de classement du bois d'agar. Ces deux ouvrages sont en cours de finalisation et devraient être publiés prochainement.

Un atelier de formation à l'identification d'*Aquilaria* au niveau de l'espèce et au classement du bois d'agar a été organisé avec succès du 26 au 30 octobre 2015 à Kuala Terengganu (Terengganu), au cours duquel 35 employés du FDPM ont appris à être formateurs au moyen du programme élaboré en juillet 2015.

Une réunion a été prévue le 29 décembre 2015 afin de discuter des conclusions et produits de l'Activité, y compris les actions requises pour assurer leur utilité et leur pérennité. Les résultats

de l'Activité permettront au FDPM d'accroître l'effectif de personnel compétent en matière de conservation et de gestion de l'espèce *Aquilaria*, notamment en ce qui concerne son identification et le classement du bois d'agar.

Amérique latine

Brésil

Écologie et sylviculture de l'acajou (*Swietenia macrophylla* King) dans la région occidentale de l'Amazonie brésilienne (Phase II)

Agence d'exécution: *Universidade Federal Rural da Amazonia* (UFRA)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 22 mois

Les activités sur le terrain ont toutes été achevées durant la dernière saison sèche (juillet-octobre 2015). Quatre-vingt pour cent des acajous restants ont de nouveau été inspectés et leur circonférence et hauteur du fût mesurés. Cette opération a complété la cohorte de 80 acajous individuels dont la croissance et le rendement font l'objet d'un suivi. Des spécimens botaniques ont été collectés sur environ 80 espèces arborescentes présentes dans les placettes d'échantillonnage permanentes aménagées dans l'Unité de production annuelle 1-R. Ils ont été préparés et envoyés au laboratoire botanique de l'UFRA en vue de procéder à leur identification.

Les observations menées sur 14 acajou-semenciers afin d'étudier les distances de dispersion ont montré des densités de pousses plus élevées dans un rayon de 0 à 60 m de distance des arbres-mères, puis de 50 à 100 m. Comme anticipé, la densité décroît au fur et à mesure que la distance s'accroît par rapport à l'arbre-mère.

De nouveaux arbres-échantillons ont été mesurés durant la dernière saison de récolte (juillet-novembre 2015) afin de formuler des équations



Une étudiante prépare le matériel d'identification botanique (spécimen de l'herbier de référence). Photo: Natalino Silva

de volume pour l'unité forestière d'aménagement (UFA) de Seringal Macapá. À cet égard, les meilleurs résultats ont été obtenus avec le modèle linéaire de Schumacher-Hall ($\ln V = -9,2707 + 2,007327 \cdot \ln D + 0,830675 \cdot \ln H$; $r^2 = 96,73$; $\text{syx}\% = 10,53$). Le retrait des arbres-échantillons aux dimensions extrêmes (les arbres d'un diamètre supérieur à 150 cm et inférieur à 50 cm), lesquels étaient sous-représentés dans l'échantillon, a permis d'accroître l'adéquation et la précision du modèle. Lors des inventaires dans l'UFA, l'équation ainsi obtenue peut désormais servir à estimer les volumes des fûts sur pied dans la fourchette du diamètre à hauteur de poitrine (DHP) de 50 à 150 cm.

L'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) en Amazonie brésilienne: études à long terme sur sa dynamique de peuplement et son écologie de régénération dans l'optique de la gestion durable des forêts

Agence d'exécution: Institut de foresterie tropicale (IFT)/J.Grogan

Situation: en cours

Date de démarrage: septembre 2012

Durée prévue: 22 mois (prorogée à 40 mois)

Durée effective: 39 mois

La campagne de terrain annuelle dans les deux sites de recherche à long terme situés le sud-est du Pará au Brésil (voir <http://www.swietking.org/interactive-maps.html>) a été menée à terme durant la période de novembre-décembre 2015. Les activités sur site ont débuté à la mi-novembre à Marajoara et Corral Redondo. Plus de 400 acajous d'un diamètre >20 cm sur une surface combinée de 2 750 ha ont de nouveau été comptés, la croissance de leur diamètre mesurée et leur production fruitière observée. Dans les travaux sur le terrain figurait également le nouveau recensement de plusieurs milliers de pousses d'occurrence naturelle ou de plants plantés à titre expérimental de 1995 à 1997 afin de contrôler leur survie et leur croissance. Il a également inclus plus de 300 arbres d'un diamètre >10 cm appartenant à des essences forestières amazoniennes clés qui sont étudiées à Marajora depuis 1997, dont jatobá (*Hymenaea courbaril*), fava de bolota (*Parkia pendula*) et copaiba (*Copaiba duckei*). Les travaux de terrain menés cette année marquent le 20^e recensement annuel consécutif depuis que l'Activité a démarré en 1995 avec l'appui du Programme de bourses de l'OIBT. Il s'agit des données disponibles les plus complètes à avoir été recueillies sur la période la plus longue qui décrivent la survie à l'âge adulte des acajous, leur croissance et leur comportement reproductif dans des conditions naturelles en forêt. En l'absence de cet effort annuel mené de manière régulière pour obtenir ces données, plusieurs des principaux produits de l'Activité, y compris le Modèle de croissance et de rendement de l'acajou à grandes feuilles (voir <http://www.swietking.org/model-applet.html>), n'auraient pu voir le jour.

Les activités du projet restent centrées sur la gestion et l'analyse des données ainsi que leur synthèse pour publication. Une liste de l'ensemble des publications résultant de l'appui du Programme OIBT-CITES est disponible sur

<http://www.swietking.org/our-research.html>. Toutes les publications peuvent également être obtenues en format PDF sur demande (jgrogan@swietking.org).

L'équipe de l'Activité a utilisé le Modèle de croissance et de rendement de l'acajou à grandes feuilles afin de simuler le rétablissement de la population d'acajou à grandes feuilles et ses rendements futurs en bois, y compris quatre essences moins connues, que gèrent des communautés forestières et l'industrie privée dans la région du Petén au Guatemala depuis le milieu des années 90. Ces travaux ont été menés en collaboration avec le *Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza* (CATIE, Turrialba, Costa Rica) et le *Consejo Nacional de Áreas Protegidas* (CONAP) du Guatemala. Les analyses ont indiqué que les récoltes futures en forêt naturelle dans la région du Petén se montrent tout à fait favorables, en raison principalement de la réglementation régissant au Guatemala la gestion des forêts, laquelle limite les récoltes à des niveaux qui peuvent être remplacés par la croissance naturelle et le recrutement entre les cycles de coupe. On prépare une synthèse des résultats en vue de les soumettre pour publication dans la revue scientifique *Conservation Biology*.

Emploi de la technique de spectroscopie proche infrarouge (NIRS) à titre pilote, comme éventuel outil de suivi du commerce de l'acajou

Agence d'exécution: Laboratoire des produits forestiers/Service forestier brésilien (LPF/SFB)

Situation: en cours

Date de démarrage: février 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 22 mois

L'usage de la technique de spectroscopie proche infrarouge pour identifier les bois a suscité l'intérêt des communautés scientifiques et des organisations internationales qui œuvrent pour prévenir l'exploitation forestière illicite et le commerce associé. De septembre à novembre 2015, l'équipe de l'Activité a présenté les résultats préliminaires lors d'un certain nombre de manifestations internationales.

Le 8 septembre 2015, l'équipe a donné une présentation sur le thème: «La technologie NIRS: identification des espèces ligneuses et de leur origine» lors de la manifestation parallèle intitulée «OIBT et CITES: leur collaboration sur les espèces arborescentes tropicales menacées» dans le cadre du XIV^e Congrès forestier mondial qui s'est tenu à Durban en Afrique du Sud du 7 au 11 septembre 2015. Une démonstration publique sur la différenciation des bois au moyen d'un appareil NIRS portatif a également été effectuée. En outre, une affiche intitulée «L'emploi potentiel de la NIRS pour favoriser le commerce durable du bois» a également été présentée. Les responsables de l'équipe de l'Activité, Paulo Fontes et Tereza C. M. Pastore, étaient présents au Congrès.

Jez W. B. Braga, de l'équipe de l'Activité, a présenté un article sur «Les méthodes chimiométriques et de la spectroscopie proche infrarouge appliquées à la différenciation des bois» lors du VI^e Colloque scientifique et technique sur les délits environnementaux, qui s'est tenu à Brasília, DF, au Brésil du 21 au 25 septembre 2015.



Identification de bois au moyen d'appareils MicroNIRS et MicroPhazir.

Photo: Alexandre Gontijo

Au cours de la 17^e Conférence internationale sur la spectroscopie proche infrarouge (NIR-2015) qui s'est déroulée du 17 au 23 octobre 2015 à Foz de Iguaçu au Brésil, Jez Braga a donné une présentation sur «L'évaluation des instruments NIRS portatifs utilisés pour la différenciation de 6 espèces ligneuses tropicales similaires au moyen d'une analyse PLS-DA». En outre, Tereza Pastore a également présenté une affiche intitulée «Identification de bois d'acajous de 27 pays et d'essences similaires au moyen de la NIRS et de l'analyse PLS-DA».

Vera Coradin a participé à la réunion du Groupe d'experts sur l'identification des bois, qui a été promue par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans le cadre du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), qui s'est tenu les 7 et 8 octobre 2015 à Vienne en Autriche. Il est intéressant de noter que la NIRS a été incluse au nombre des 10 nouvelles technologies présentant un potentiel considérable pour l'identification des bois.

L'Activité se déroule suivant les délais impartis et sera achevée au début de 2016.



Travaux d'identification botanique sur les essences Dalbergia. Photo: Ronal Fernando Martinez

Guatemala

Inventaire de la population de *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii* et abondance des espèces dans leurs aires d'occurrence naturelle au Guatemala

Agence d'exécution: Fondation nature pour la vie (FNPV)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 20 mois

Les travaux d'inventaire sur les espèces *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii* ainsi que d'autres espèces appartenant au genre *Dalbergia*, ont débuté au Guatemala en mai 2014. Ils ont pour objet de: i) déterminer la situation actuelle de la population; ii) analyser la dynamique de l'environnement des espèces et leur identification; iii) générer des modèles de répartition possible; iv) proposer des indicateurs écologiques permettant de développer un dispositif de suivi; et v) diffuser les résultats.

Les résultats préliminaires obtenus à partir des 96 placettes aménagées dans l'ensemble du Guatemala ont montré que *Dalbergia stevensonii* était présente dans 24,24 pour cent des forêts éparses de haute futaie et faible densité situées sur des reliefs plats à ondoyants où le drainage est insuffisant, et à une altitude de 167 à 435 m. On la trouve principalement en association avec les genres *Lonchocarpus*, *Spondias*, *Gymnanthes*, *Bursera*, *Metopium*, *Sebastiania*, *Protium*, *Jathropa*, *Guettarda*, *Aspidosperma*, *Swietenia*, etc. En outre, l'association *Dalbergia retusa*-*Dalbergia tucurensis* atteint 16,67 pour cent dans les forêts situées sur des reliefs plats à vallonnés où le drainage va de bon à inexistant, de 210 à 480 m d'altitude dans les forêts denses de haute futaie ou éparses de moyenne futaie. On la trouve en association avec des espèces appartenant aux genres *Lonchocarpus*, *Cedrela*, *Spondias*, *Bursera*, *Swietenia*, *Vochysia*, *Ceiba*, *Glicicidia*, etc. Des espèces *Dalbergia* sont présentes uniquement sous la forme d'arbres dispersés sur un relief ondoyant à vallonné d'accès difficile et dans les forêts qui ne sont plus utilisées à des fins commerciales.

Sur la base de l'analyse des coordonnées SIG relevées au cours d'une période de 20 années entre 1991 et 2012, il a été possible de confirmer que l'aire de répartition naturelle du genre *Dalbergia* avait radicalement diminué, de 60 à 80 pour cent, au niveau national, ce qui indique une situation alarmante pour la survie de ses espèces. Il est donc nécessaire de formuler une stratégie nationale pour protéger, conserver et gérer les espèces *Dalbergia* dans leurs aires d'occurrence naturelle.

Création d'un laboratoire scientifico-légal d'identification et de description des bois dans le cadre de la mise en œuvre des procédures légales et des systèmes de traçabilité des produits inclus dans la CITES

Agence d'exécution: Fondation nature pour la vie (FNPV)

Situation: en cours

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 20 mois

Le laboratoire scientifico-légal d'identification et de description des bois a été inauguré le 21 septembre 2015 en présence d'importants dignitaires et de la presse nationale. La cérémonie d'inauguration a été présidée par Carlos Alvarado, Doyen de l'Université nationale de San Carlos de Guatemala (USAC). Étaient également présents Sofia R. Hirakuri du Programme OIBT-CITES, Tomás Padilla, Doyen de l'Université d'agriculture (FAUSAC); Benedicto Lucas, Secrétaire exécutif du Conseil national des aires protégées (CONAP); Josué Morales, Responsable exécutif de l'Institut national de la foresterie (INAB); Aura Marina López, Procureure du Ministère public chargée des atteintes à l'environnement; et Abimael Reynoso, Directeur général de la Fondation Nature pour la Vie (FNPV). Ont aussi assisté à cette cérémonie les Responsables régionaux et sous-régionaux du CONAP et de l'INAB, ainsi que des représentants du Ministère de l'environnement, de la Communauté économique européenne, de l'UICN, de l'Association *Defensores de la Naturaleza*, de *Rainforest Alliance*, de l'Association des communautés forestières du Petén (ACOFOP), ainsi que d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales de niveau national et international.

Dans le cadre du Programme, l'Autorité scientifique de la CITES au Guatemala, César Beltetón et la Coordinatrice du Laboratoire, Myrna Herrera, ont présenté une analyse de la situation actuelle des espèces arborescentes guatémaltèques inscrites à l'annexe II de la CITES. Les résultats préliminaires de l'Activité montrent que *Swietenia macrophylla* a été gérée en mode durable par les Concessions forestières communautaires et industrielles du Petén. Cela dit, il est urgent de mettre en œuvre des programmes de conservation et de gestion durable pour *Swietenia humilis*, *Guaicum sanctum*, *Dalbergia stevensonii*, *D. retusa*, *D. calycina* et *D. tucurensis*.

La mise en œuvre de l'Activité donne lieu à un léger retard dû à plusieurs raisons, par exemple les travaux sur le terrain destinés à déterminer si d'autres espèces arborescentes *Dalbergia* sont présentes au Guatemala se poursuivent. Toutefois, on procède actuellement à la caractérisation microscopique, macroscopique et physique des bois.



Le ruban officiel est coupé lors de la cérémonie d'inauguration du Laboratoire scientifico-légal.
Photo: CONAP



Les participants à la réunion du Groupe de travail d'experts à Antigua au Guatemala du 16 au 19 septembre 2015. Source: BALAM

Avis de commerce non préjudiciable: orientations pratiques relatives aux espèces arborescentes inscrites à la CITES

Agence d'exécution: *Universidad de Córdoba* (Espagne), CONAP et Association BALAM (Guatemala)

Situation: en cours

Date de lancement: septembre 2014

Durée prévue: 19 mois

Durée effective: 15 mois

L'objectif de cette Activité est de: «Dispenser des conseils à l'Organe de gestion et à l'Autorité scientifique CITES concernant les processus, les méthodologies et les informations nécessaires à l'élaboration des Avis de commerce non préjudiciable se rapportant aux espèces ligneuses et autres espèces non ligneuses». Au nombre des acquis réalisés à ce jour figurent une compilation des informations disponibles et l'analyse des diverses options permettant de formuler un ACNP ainsi que la tenue d'une réunion du Groupe de travail à Antigua au Guatemala du 16 au 19 septembre 2015.

Quatorze experts au total étaient présents à la réunion comme suit: M. Beltetón (Guatemala); M. Betti. (Cameroun); M^{me} Chua (Malaisie); M^{me} Clemente (Espagne); M^{me} Correia de Mello (Brésil); M. Didik, (Indonésie); M. Farr (Canada); M^{me} Ford (États-Unis d'Amérique); M^{me} Hirakuri (Programme OIBT-CITES); M^{me} Núñez (Pérou); M. Quero (Espagne); M. Rushemeza (Burundi); M. Schmitz-Kretschmer (Allemagne) et M^{me} Sosa-Schmidt (Secrétariat de la CITES).

Un document exhaustif a été préparé et envoyé aux experts en prévision des discussions dont il ferait l'objet lors de la réunion. Les experts ont été invités à partager leurs expériences et meilleures pratiques en matière de gestion forestière, de traçabilité, de méthodologies, d'analyse des risques et d'application des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) se rapportant aux espèces arborescentes inscrites à la CITES. Dans ce contexte, les experts ont évoqué les aspects suivants:

- i) ACNP: panorama des meilleures pratiques au niveau mondial;

- ii) nouvelles méthodes applicables à l'ACNP; et
- iii) méthodologies de formulation d'un ACNP se rapportant à *Swietenia macrophylla* au Guatemala, à des essences forestières au Pérou, à *Aniba rosaeodora* au Brésil, à des espèces arborescentes menacées en Afrique, à *Prunus africana* au Burundi, à *Aquilaria malaccensis* en Malaisie, au bois d'agar en Indonésie, aux arbres du Canada, aux arbres des États-Unis et aux arbres de l'UE.

En conclusion, l'atelier a donné lieu à une révision des divers aspects de la Résolution Conf. 16.7 et à la détermination des éléments requis pour y répondre de manière adéquate. On constate que les méthodologies appliquées varient notablement d'une Partie à l'autre, sachant que celles-ci répondent à titre individuel au moyen des instruments et capacités dont elles disposent. Un guide où les Parties pourront consulter les différentes options offertes est en préparation et devrait être terminé en mai 2016.

Guyana

Amélioration de la gestion durable et de l'exploitation commerciale de l'espèce *Cedrela odorata* (cèdre rouge) inscrite à la CITES au Guyana

Agence d'exécution: Commission forestière du Guyana (GFC)

Situation: en cours (volet TMT)

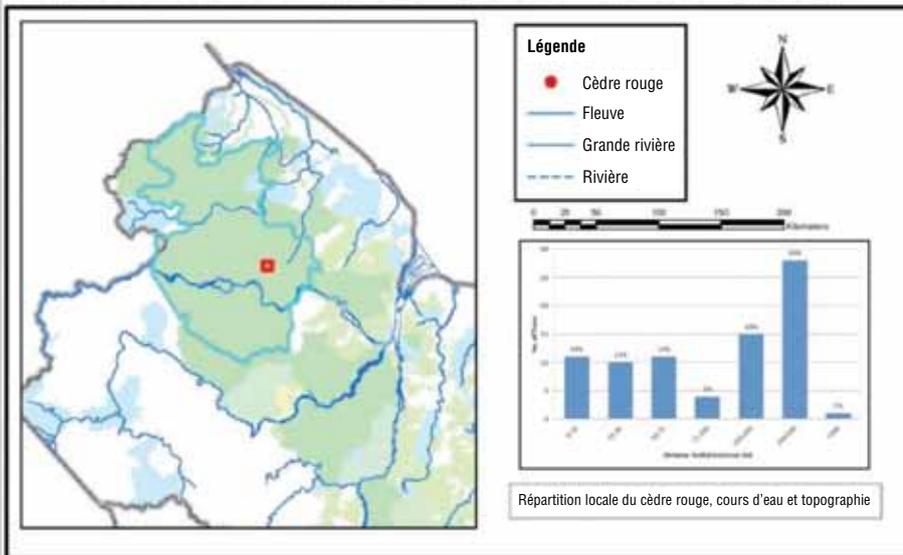
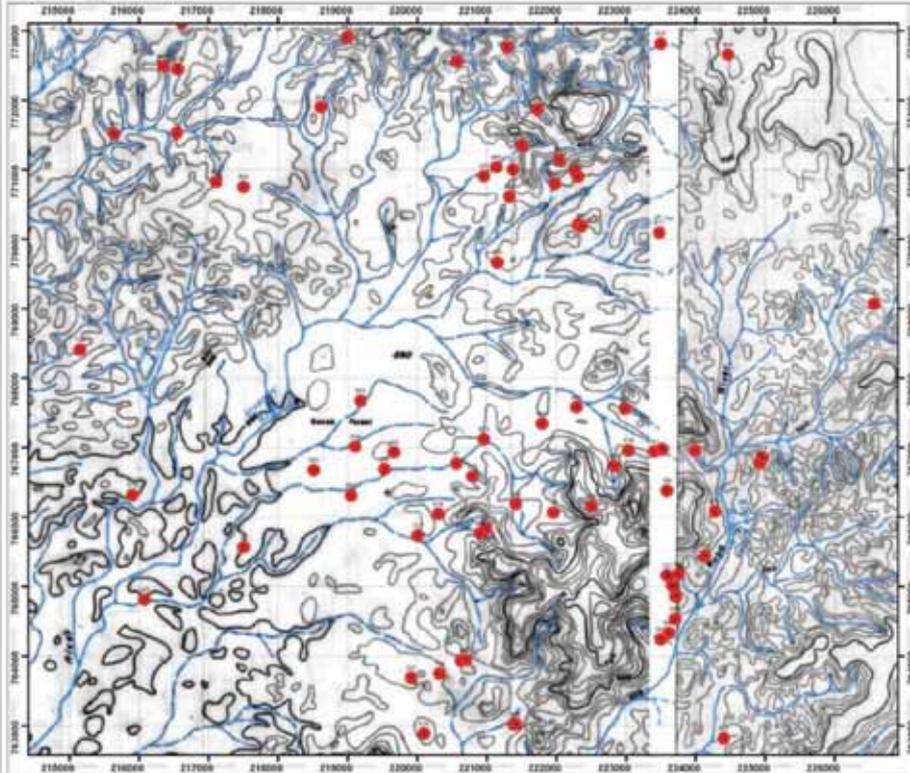
Date de démarrage: août 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 16 mois

L'un des principaux domaines des travaux effectués par la Commission forestière du Guyana (GFC) dans le cadre de cette Activité, qui vise à améliorer au Guyana la gestion durable et l'exploitation commerciale de l'espèce *Cedrela odorata* (cèdre rouge) inscrite à la CITES, a été l'élaboration d'un Protocole-cadre destiné à promouvoir le commerce international du cèdre rouge originaire de ce pays. Au Guyana, l'espèce n'a pas été utilisée à des fins commerciales suivant la même intensité que dans d'autres pays de son aire de répartition. La principale raison de son utilisation limitée tient à la rareté de cette espèce au Guyana.

Répartition locale du cèdre rouge



Carte indiquant la répartition locale du cèdre rouge utilisée pour élaborer le Protocole-cadre relatif au commerce international du cèdre rouge originaire du Guyana. Source: GFC

Axé sur les marchés intérieur et internationaux de l'espèce, le plus récent rapport a inclus un cadre de présentation des rapports destinés à la CITES. Le rapport contient une description du système de suivi de la chaîne de fourniture en vigueur et un cadre d'établissement des rapports sur les exportations de bois du Guyana; l'historique de la production, de la commercialisation et du commerce du cèdre rouge au Guyana; et une évaluation des possibilités de développer plus avant les marchés du cèdre rouge au plan local et à l'international. Il est divisé en quatre parties, comme suit: i) les régimes de gestion forestière et de suivi actuellement appliqués par la GFC,

y compris un protocole-cadre pour le commerce international des produits du cèdre rouge; ii) la production de cèdre rouge au Guyana au cours de la période 2007-2014 et les volumes d'exportation de cèdre rouge du Guyana par types de produit au cours de la période 2009-2014; iii) les perspectives du développement des marchés intérieur et internationaux du cèdre rouge; et iv) l'intégration de ces trois aspects pour formuler une stratégie de production et de commercialisation, ainsi qu'un cadre de présentation des rapports qui garantisse une mise en œuvre cohérente des exigences réglementaires du commerce concernant les espèces inscrites à l'annexe III de la CITES.

Le rapport conclut que le Guyana dispose d'un dispositif solide pour la délivrance des permis forestiers et le suivi, lequel inclut la plupart des éléments nécessaires à un système efficace de gestion de la chaîne de traçabilité des produits forestiers, depuis le point de récolte jusqu'au point d'exportation, qui permette de vérifier l'origine légale des produits forestiers. Au nombre des outils de suivi figurent le dispositif de délivrance des permis, le système national de traçabilité des grumes, les Codes de pratique ainsi que le suivi au niveau des concessions et de l'aire de répartition. Le rapport contient en outre des préconisations qui permettraient de renforcer et d'améliorer la gestion des chaînes de fourniture et de production. L'Activité devrait s'achever dans les délais impartis, au début de 2016.

Pérou

Gestion des peuplements semenciers d'acajou (*Swietenia macrophylla* King.) et de cèdre (*Cedrela* spp.) dans une concession forestière en vue de la conservation du peuplement semencier de Tahuamanu dans la province de Tahuamanu, Madre de Dios, au Pérou

Agence d'exécution: Universidad Nacional Agraria La Molina (UNALM)

Situation: en cours

Date de démarrage: août 2014

Durée prévue: 18 mois

Durée effective: 16 mois

Cette Activité a pour objet d'améliorer la situation des peuplements de semenciers et d'assurer la pérennisation de l'acajou et du cèdre, tout en obtenant des connaissances sur la phénologie de ces espèces et sur la période la plus propice à la collecte des graines. L'objectif est de produire des graines certifiées à partir du peuplement de semenciers de Tahuamanu en Madre de Dios, et d'aider à atteindre les objectifs de conservation dans les zones administrées par l'ONG *Conservation International Peru*.

À cette fin a été mené un inventaire qui a permis de décompter au total 22 acajous et 28 cèdres sélectionnés. Par la suite, 3 acajous et 5 cèdres supplémentaires présents dans une autre parcelle ont été ajoutés à cette évaluation. Les informations recueillies ont consisté en des données dasométriques et portent sur des variables qualitatives telles que la vigueur, la forme de la couronne de l'arbre, l'état sanitaire, la dominance, ou encore l'envahissement par des lianes et grimpantes. En outre, les espèces associées ont aussi été évaluées pour caractériser les sites où elles se sont développées. Enfin, des placettes d'échantillonnage de régénération naturelle et des peuplements de semenciers ont été aménagés autour des arbres sélectionnés.

L'équipe de l'Activité a continué de recueillir des données météorologiques (température, pluviosité, vitesse et direction du vent, rayonnement solaire, etc.) à la station météorologique située au camp de San Miguel.

Afin d'observer et d'évaluer la situation phénologique des arbres sélectionnés, on procède à un suivi une fois par semaine. Des pièges photographiques ont en outre été installés au faite de la canopée d'un



Une photo aérienne d'acajous prise par un drone sur laquelle on distingue un employé en train d'installer un piège photographique servant à l'évaluation phénologique. Photos: Proyectó UNALM-CITES-OIBT

acajou pour photographier la floraison et les pollinisateurs potentiels de cette espèce. D'autre part, des photographies de la couronne de l'arbre ont été prises à l'aide d'un drone pour obtenir du matériel photographique supplémentaire. Au nombre des activités menées au cours de cette période figuraient également l'entretien des voies d'accès, le codage des arbres sélectionnés et la préparation d'échantillons dendrochronologiques. L'Activité devrait être achevée au début de 2016.

Mondial

Préparation de la publication «Atlas des essences tropicales, 1^{ère} édition: caractéristiques technologiques et utilisations de 273 essences tropicales (et 17 essences tempérées)»

Agence d'exécution: CIRAD (France)

Situation: en cours (volet TMT)

Date de démarrage: octobre 2013

Durée prévue: 24 mois

Durée effective: 26 mois

Cet Atlas a pour objectif de mettre à disposition des informations fiables et opportunes sur les caractéristiques technologiques et usages d'espèces ligneuses tropicales (y compris des espèces inscrites à la CITES) en produisant, publiant et diffusant les informations sur les espèces ligneuses tropicales figurant dans la dernière version du logiciel TROPIC (version 7 de 2011). Grâce à cette nouvelle édition de l'Atlas, les opérateurs du secteur forestier, tant côté producteurs (aménagistes forestiers, entreprises d'exploitation forestière, décisionnaires) que côté consommateurs (importateurs, négociants, industriels du bois

et utilisateurs finaux) auront dans leur ensemble un accès facilité et enrichi aux informations sur ces essences.

La production de l'Atlas avance malgré quelques délais et les travaux suivants ont été menés à bien:

- La recherche documentaire et l'examen de textes complémentaires ont été effectués. Le nombre d'espèces devant être décrit dans l'Atlas, qui était à l'origine de 290, a été augmenté à 330 (comprenant 313 espèces tropicales et 17 tempérées);
- Des technologies supplémentaires de mise à l'essai et de numérisation des échantillons de bois ont été mises au point;
- Une nouvelle version de la base de données TROPIC (v. 8) a été développée. Elle décrit un plus grand nombre d'espèces que l'actuelle version 7 (290 au lieu de 245 actuellement) et offre de nouvelles rubriques technologiques requises par les opérateurs du secteur forestier;
- Les photos des bois de presque toutes les espèces, et de leurs utilisations finales, ont été réunies et numérisées (toutes les photos figurent dans TROPIC). Toutefois, il s'est avéré plus difficile que prévu d'obtenir des photos de certaines essences qui sont commercialisées dans des petits volumes ou qui sont entièrement nouvelles dans le commerce, ce qui a retardé cette activité;
- La rédaction des descriptions techniques des essences qui vont être ajoutées dans la base de données Tropix et l'Atlas est en grande partie terminée. Quant aux photographies rassemblées, la rédaction des descriptions techniques de certaines espèces nouvelles ou mineures qui sont commercialisées prend plus de temps que prévu. Par conséquent, la part des essences ajoutée dans Tropix atteint maintenant plus de 87 pour cent du total prévu;
- La relecture des descriptions techniques des espèces qui figureront dans l'Atlas se poursuit;
- Le manuscrit de l'Atlas destiné au graphiste et à l'imprimeur est en cours de finalisation.

On pense que la version électronique de l'Atlas sera consultable en ligne au début de 2016, tandis que la version imprimée sera publiée plus tard dans l'année. L'Activité a bénéficié d'une prorogation de douze mois sans rallonge budgétaire afin de terminer tous les produits.

Étude sur le commerce des bois CITES

Agence d'exécution: OIBT

Situation: achevée (Volet TMT)

Date de démarrage: avril 2014

Durée prévue: 8 mois (prorogée à 18 mois)

Durée effective: 20 mois

Cette étude avait été requise par les Parties à la CITES aux termes de la décision 15.35 prévoyant que soit examiné le commerce des produits bois issus d'espèces arborescentes inscrites qui ne figurent pas dans les annotations. Ses résultats seront exploités pour documenter la révision des annotations aux inscriptions qui est actuellement en cours, y compris les annotations relatives aux

espèces arborescentes. En juillet 2014, il avait été rendu compte de l'avancement de cette étude lors de la 65^e réunion du Comité permanent (CP) de la CITES; le CP avait constitué un Groupe de travail intersession sur les annotations et a suggéré que l'étude soit centrée sur les quatre espèces pour lesquelles l'annotation à l'inscription limite les contrôles CITES du commerce aux produits bois primaires (subissant une transformation minimale): *Pericopsis elata*, *Dalbergia cochinchinensis*, *Cedrela odorata* et *Swietenia macrophylla*. Cette étude du commerce aidera à la révision des annotations en procédant dans les pays de l'aire de répartition à un examen du commerce des produits bois transformés qui ne font pas l'objet de contrôles de leur commerce par la CITES. Bien que cette étude sur le commerce ne soit pas en mesure (car ce n'est pas son objectif) de fournir des informations définitives sur le commerce des espèces inscrites qui ne figurent pas dans le champ des annotations, les résultats initiaux donnent une idée de l'échelle et de la complexité du commerce des produits bois, et indiquent que plusieurs des pays des aires de répartition exportent des produits bois transformés qui risquent d'être fabriqués à partir d'espèces arborescentes inscrites à la CITES. Cette étude s'est achevée durant le troisième trimestre de 2015, après qu'une prorogation lui ait été accordée pour donner le temps d'incorporer les réponses à une notification de la CITES adressée à l'ensemble des Parties qui les invitait à fournir des informations sur leur commerce de produits issus d'espèces arborescentes inscrites susceptibles de ne pas entrer dans le champ d'application des annotations aux inscriptions. Les résultats de cette étude avaient été présentés à la 22^e réunion du Comité de la CITES pour les plantes en octobre 2015. Cette étude est désormais considérée comme étant achevée, bien qu'il soit prévu que des travaux supplémentaires soient menés en 2016 au moyen des ressources mises à disposition par le Secrétariat de la CITES.

Création d'une collection d'échantillons de référence dûment documentée et d'un dispositif d'identification de l'ensemble des espèces *Dalbergia* inscrites à la CITES, et conduite d'une étude de faisabilité sur *Diospyros* et les espèces d'aspect similaire

Agence d'exécution: Institut de biologie intégrée (IBZ), Suisse

Situation: en cours (Volet TMT)

Date de démarrage: novembre 2015

Durée prévue: 13 mois

Durée effective: 2 mois

L'accord de cette Activité a été signé et la première tranche des fonds a été versée à l'Agence d'exécution au début de novembre 2015. Cette Activité a pour objet d'aider Madagascar à appliquer la liste de près de 200 espèces *Dalbergia* et *Diospyros* inscrites à la CITES, et les pays d'Amérique centrale à appliquer la liste de plusieurs espèces *Dalbergia* inscrites à l'annexe II, telles qu'elles ont été approuvées lors de la CdP-16 à la CITES. La collecte d'échantillons de référence sera facilitée par des accords de collaboration entre l'agence d'exécution et les instances CITES responsables à Madagascar et au Guatemala.

Les préparatifs en vue des prélèvements d'échantillons sur le terrain et des travaux de laboratoire, l'identification des lieux d'échantillonnage et la mise au point d'une stratégie d'échantillonnage, y compris un protocole d'échantillonnage normalisé, ont été commencés. À cet égard, les autorités de Madagascar ont délivré les autorisations de travaux de recherche pour démarrer les prélèvements d'échantillons.

Événement/Initiative connexe

M^{me} Sofia Hirakuri, une collaboratrice du Coordonnateur régional pour l'Amérique latine, a participé au premier Atelier international pour la conservation de l'espèce Palo Santo dans la région du Gran Chaco Americano, qui était organisé du 30 septembre au 2 octobre à Asunción au Paraguay par le Secrétariat à l'environnement (SEAM) et l'Organe de gestion de la CITES au Paraguay. Les principaux objectifs de cet Atelier étaient de partager les informations relatives à l'espèce palo santo (*Bulnesia sarmientoi*) inscrite à l'annexe II de la CITES et à obtenir des informations actualisées à l'échelle de son aire de répartition; et à échanger les expériences avec les pays voisins concernant leur commerce international, leurs réalisations et les obstacles rencontrés.

Étaient présents à cet Atelier des participants de divers pays dont l'Argentine (OG CITES, la Bolivie (OG et AS CITES), le Paraguay (OG et AS CITES) et la France (AS CITES). Parmi les 80 participants figuraient des représentants du secteur public (SEAM, INFONA – Institut national des forêts, douanes et Office du procureur public), des universités, du secteur privé et de coopératives. Un document couvrant les aspects techniques et administratifs à partir desquels serait conçu un plan de développement durable du palo santo au Paraguay a été rédigé au cours de l'Atelier. Le Paraguay est sur le point de rejoindre l'OIBT et on espère que les travaux sur cette essence pourront faire partie de la Phase III du Programme OIBT-CITES.

Article sur les activités du Programme

Différenciation de bois similaires au moyen de la NIRS et de la PLS-DA en tenant compte des variations de température et d'humidité. Mémoire de maîtrise de Rosylene E. C. Lopes reposant sur des travaux, financés par le Programme OIBT-CITES, relatifs à l'identification des bois au moyen de la NIRS au Brésil, qui ont été exécutés par le Service forestier brésilien dans son Laboratoire des produits forestiers.

Résumé

Matière première naturelle, renouvelable et recyclable utilisée à des fins diverses, le bois présente une forte variabilité chimique et structurelle. Afin de juguler son exploitation anarchique, les organismes d'inspection ont besoin de procéder à l'identification des chargements de bois. Si cette identification peut

être effectuée à l'aide de la technique liée à l'anatomie du bois, elle requiert toutefois la présence de spécialistes, lesquels sont rares. Des études antérieures ont montré que la spectroscopie proche infrarouge (NIRS) associée à l'analyse à variables multiples pouvait offrir une autre méthode pour identifier le bois. Dans ce mémoire, nous avons procédé à l'identification de cinq espèces ligneuses indigènes et d'une (1) espèce ligneuse exotique, qui sont toutes similaires au plan anatomique, au moyen de la NIRS et d'une analyse discriminante par les moindres carrés partiels (PLS-DA), en tenant compte des variations de température et d'humidité. Les modèles de discrimination à sélection variable qui ont été élaborés pour les espèces ligneuses andiroba, cedrinho, cèdre, curupixá, eucalyptus et acajou ont donné d'excellents résultats. Toutefois, lorsque les échantillons ont été soumis à douze conditions comprenant des variations de température et d'humidité, des erreurs systématiques significatives et des taux élevés de classement erroné ont été observés. Ces problèmes ont été résolus après avoir actualisé le modèle en y ajoutant des échantillons assujettis à ces variations dans le set de calibrage. Les modèles globaux créés ont permis d'effectuer une différenciation moyennant un taux de classement correct de 93,4 pour cent pour le cedrinho, de 94,3 pour cent pour le cèdre et de 89,5 pour l'acajou, avec une forte teneur en humidité. Par conséquent, le recours à une sélection de variables, à l'actualisation du modèle et à la construction de modèles globaux s'est avéré être une stratégie viable pour améliorer la solidité d'un modèle discriminant, améliorer sa performance et étendre son champ d'application en prévision de conditions diverses, comparé à celles pour lesquelles il avait été conçu.

Événement à venir

17^e réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CdP-17) à Johannesburg (Afrique du Sud) du 24 septembre au 5 octobre 2016 (l'OIBT et la CITES prévoient d'y organiser conjointement une manifestation parallèle ainsi qu'une réunion du Comité consultatif du Programme OIBT-CITES).

Suivi du Programme

Afin d'assurer la transparence du Programme OIBT-CITES, chaque Coordonnateur régional compétent assure un suivi régulier en Afrique, en Asie et en Amérique latine. On procède également à un suivi externe à mi-parcours et à une évaluation a posteriori conformément aux dispositions de l'accord de subvention passé avec la Commission européenne (CE) et à celles du Règlement intérieur de l'OIBT en la matière.

Dans ce contexte, une collaboratrice du Coordonnateur régional pour l'Amérique latine, M^{me} Sofia Hirakuri, a mené une mission de suivi au Guatemala du 14 au 26 septembre 2015. Il s'agissait principalement de mener un suivi sur site des trois Activités exécutées au Guatemala au titre du Programme OIBT-CITES, à savoir: i) Avis de commerce non préjudiciable: orientations pratiques relatives aux espèces arborescentes inscrites à la CITES; ii) Création d'un laboratoire scientifico-légal d'identification et de description des bois dans le cadre de la mise en œuvre des

procédures légales et des systèmes de traçabilité des produits inclus dans la CITES; et iii) Inventaire de la population de *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii* et abondance des espèces dans leurs aires d'occurrence naturelle au Guatemala.

La mission de suivi a inclus la participation à la réunion du Comité consultatif avec des représentants de l'Autorité scientifique CITES du Conseil national des aires protégées (CONAP), de l'Institut forestier national (INAB), de la Fondation Nature pour la Vie (FNPV) et de l'Office du procureur public chargé des délits environnementaux (MP). Une visite sur l'un des sites de l'Activité au Petén a également eu lieu afin de participer aux réunions avec les principaux acteurs. Elle a également inclus la participation à l'atelier organisé au titre de l'Activité intitulée «Avis de commerce non préjudiciable: orientations pratiques relatives aux espèces arborescentes inscrites à la CITES», qui s'est tenu à Antigua du 16 au 18 septembre 2015 (pour en savoir plus sur cet Atelier, voir le résumé de l'Activité).

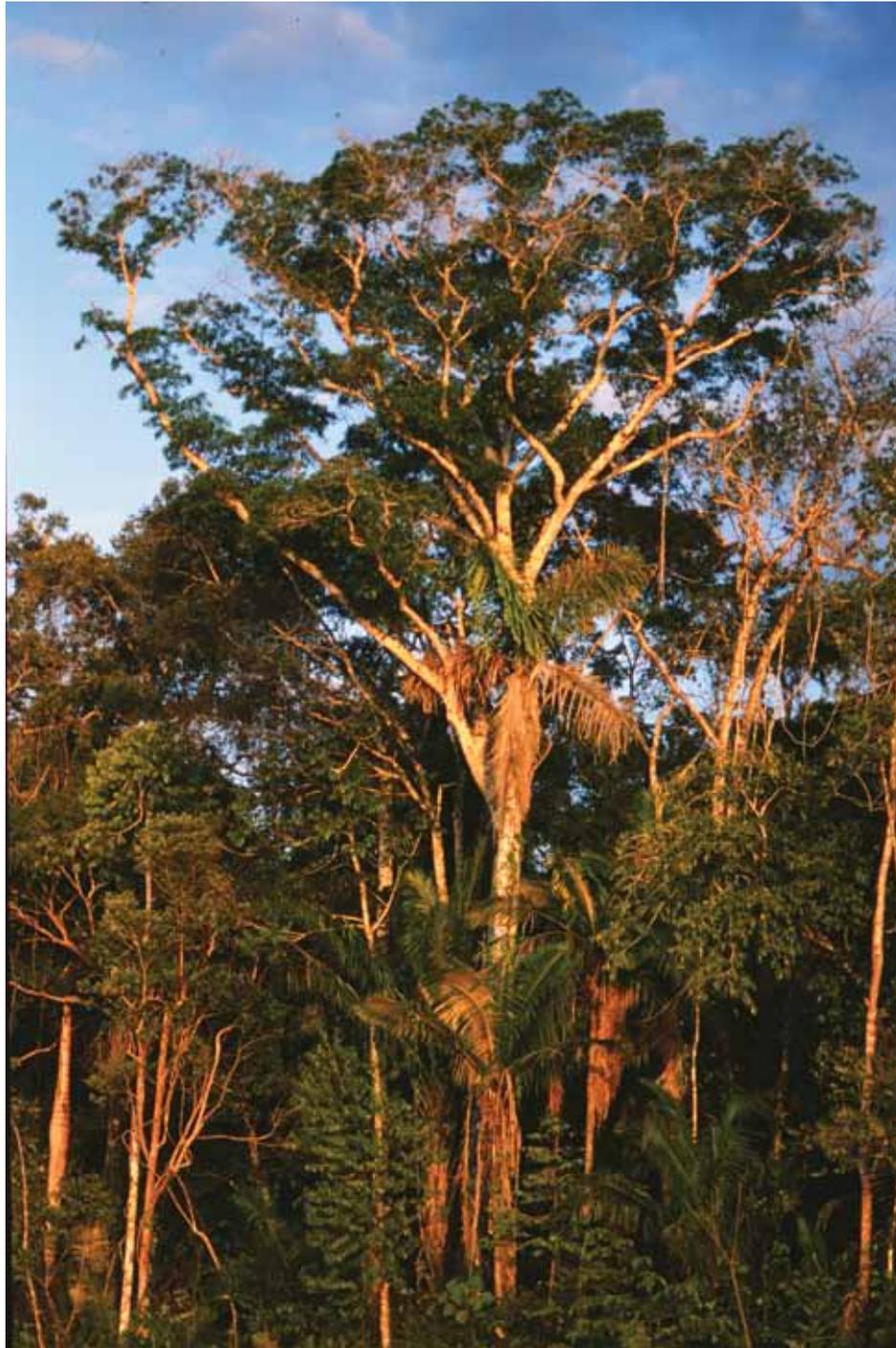
Lors de l'inauguration du laboratoire scientifico-légal le 21 septembre 2015 au FAUSAC, M^{me} Hirakuri a prononcé quelques remarques d'ouverture aux côtés des représentants de l'INAB, du CONAP, de l'Office du procureur public, du FNPV et du Doyen de l'USAC. L'aménagement d'un laboratoire technique et scientifique de l'identification des bois se poursuit comme prévu et la plupart des infrastructures sont achevées.

La visite sur le site de la *Ruta del Mono*, situé à Aldea El Sapote dans le Petén au nord du Guatemala, le 24 septembre 2015, avait pour but de se rendre dans l'aire forestière d'occurrence naturelle de l'espèce *Dalbergia stevensonii* en vue d'y effectuer un suivi *in situ* de sa superficie par lieu de prélèvement au sein des placettes d'échantillonnage où cette espèce est présente. On s'inquiète en effet particulièrement du fait que les aires d'occurrence des espèces *Dalbergia* se situent essentiellement dans des propriétés privées. À cet égard, il importe que toutes les données recueillies soient prises en compte dans le plan de développement ou la stratégie de gestion durable des forêts, ou encore pour le rétablissement de l'espèce. L'absence d'informations scientifiques sur les espèces *Dalbergia* est un souci majeur pour la gestion forestière durable au Guatemala. Toutes les activités proposées dans le plan des travaux ont été dûment exécutées sur le terrain.

Le Coordonnateur régional pour l'Amérique latine mènera des missions de suivi supplémentaires au Brésil, au Guyana et au Pérou au début de 2016.

Le Coordonnateur régional pour l'Asie conduira en février 2016 une mission de suivi en Indonésie afin d'évaluer les progrès des activités du Programme que mettent actuellement en œuvre la Direction de la conservation de la biodiversité et l'Association des concessionnaires forestiers indonésiens (APHI) ainsi que le Centre de biotechnologie forestière et de recherche sur l'amélioration des arbres (CFBTIR).

Le Coordonnateur régional pour l'Afrique mènera au début de 2016 des missions de suivi au Cameroun, au Congo et en RDC afin d'assister aux ateliers de clôture de plusieurs Activités et de veiller à ce que toutes les Activités en cours soient achevées dans les délais impartis.



Contacts

OIBT - **Steven Johnson**, Coordonnateur pour l'OIBT – johnson@itto.int

Kanako Ishii, Assistante du Programme – ishii@itto.int

CITES - **Milena Sosa Schmidt**, Coordonnatrice pour la CITES – milena.schmidt@cites.org

Coordonnateur régional pour l'Afrique – **Jean Lagarde Betti** – lagardeprunus@gmail.com

Coordonnateur régional pour l'Asie – **Thang Hooi Chiew** – hooichang@gmail.com

Coordonnateurs régionaux pour l'Amérique latine – **Ivan Tomaselli** – itomaselli@stcp.com.br; **Sofia Hirakuri** – shirakuri@stcp.com.br

Les lecteurs peuvent télécharger ce Bulletin d'information sur http://www.itto.int/cites_programme. N'hésitez pas à transmettre aux adresses indiquées ci-dessus vos éventuelles suggestions concernant la manière d'améliorer cette publication ou des thèmes que vous souhaiteriez y voir traiter.